



Vol de transfert d'argent sur une personne malade

Par **mannu213**, le **12/03/2019** à **15:26**

[smile31] Bonjour, rnJe m'adresse à vous, car, je ne sais pas comment procéder pour rétablir la vérité du droit moral du compagnon de marnmaman. Voilà, depuis au moins 6 ans, date à laquelle, jernrendais régulièrement visite à ma maman, pendant lesrnvacances, je me suis aperçu, que son compagnon prenait rnrégulièrement sa carte bleue pour faire n'importe lequelrnachat, ainsi, que de faire des retraits en liquide et desrntransferts sur son compte personnel, ou, sur un compte quirnaurait ouvert pour lui. Ma maman, ne pouvait pas se déplacerrnet n'avait aucun visu sur son compte, vu qu'elle étaitrndépendante de lui.rnA qui dois-je, m'adresser pour enquêter sur ses actionsrnfrauduleuses ?rnVous en remercie à l'avance.rnrnCordialement sa fille.

Par **morobar**, le **13/03/2019** à **08:30**

Bonjour,rnVol==> policernEt banque pour bloquer la carte compromise.rnMais que veut dire "pour rétablir la vérité du droit moral du compagnon de ma maman."rnCar semble-t-il cela signifierait le contraire de la situation exposée par la suite.rnMais il faut être sûre de votre affaire, car si votre mère a confié son code secret et connaît ces retraits vous seriez en face d'une dénonciation calomnieuse.

Par **mannu213**, le **13/03/2019** à **09:45**

Bonjour, Effectivement, ma mère à donner procuration à son compagnon, qui en à profiter pour sortir l'argent du compte pour différents achats, sans que ma maman soit au courant. Ma maman ne pouvait pas se déplacer, donc il pouvait sortir de l'argent sans être inquiété. Ma maman avait 84 ans au moment de cette histoire. Depuis, elle est décédée. Je voudrai prouver, que son compagnon à profiter de l'occasion pour lui soutirer de l'argent (soit au distributeur ou par internet dont lui seul avait accès). Merci de me donner votre avis. Cordialement, sa fille

Par **amajuris**, le **13/03/2019 à 10:34**

bonjour, dès l'instant où le compagnon de votre mère avait procuration sur les comptes de votre mère, il pouvait donc en disposer. votre mère recevait des relevés de compte régulièrement ce qui lui permettait de suivre les dépenses faites par son compagnon sur son compte sans se déplacer. c'était la volonté de votre mère. pour moi, il n'y a rien de frauduleux mais si moralement c'est plus discutable. pendant 6 ans, vous avez visité régulièrement votre mère et vous avez vu les dépenses faites par le compagnon de votre mère et vous n'avez pas réagi ? salutations

Par **mannu213**, le **14/03/2019 à 19:10**

Bonjour, Ma maman ne voyait plus ses comptes car elle lui faisait confiance. Et, quand elle lui demandait de les voir, il lui répondait que cela ne la regardait pas. De plus, elle était comme hypnotisée par lui. C'est pourquoi, je lui ai demandé dans un premier temps de me montrer les relevés bancaires avec le consentement de ma maman, il m'a dit que c'était familial. Alors que je suis sa fille. Que faire ? prendre un avocat pour abus d'une personne en état de faiblesse. Merci, de me conseiller. Cordialement, sa fille

Par **morobar**, le **15/03/2019 à 08:37**

Bonjour, "prendre un avocat pour abus d'une personne en état de faiblesse." Déjà prendre conseil auprès d'un avocat pour savoir si avec les éléments évoqués il est en mesure de démontrer un comportement frauduleux de la part de l'individu.

Par **mannu213**, le **15/03/2019 à 08:54**

Bonjour, Merci, pour votre conseil. Effectivement je vais voir auprès d'un avocat pour voir si il peut me venir en aide. Cordialement, sa fille